

**220C0891** CM0000035113-FS0250

9 mars 2020

## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

## **BRASSERIES DU CAMEROUN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2020, le concert composé des sociétés Société des Brasseries & Glacières Internationales <sup>1</sup> (« BGI ») et Société Nationale d'Investissement du Cameroun<sup>2</sup> (« SNI ») a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mars 2020, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société anonyme de droit camerounais SOCIETE ANONYME DES BRASSERIES DU CAMEROUN (« SABC »)<sup>3</sup> et détenir 5 383 984 actions SABC représentant autant de droits de vote, soit 93,86% du capital et des droits de vote de la société SABC<sup>4</sup>, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
BGI	4 810 257	83,86	4 810 257	83,86
SNI	573 727	10,00	573 727	10,00
Total concert	5 383 984	93,86	5 383 984	93,86

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SABC sur le marché dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société BGI<sup>5</sup>.

\_\_\_\_

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par le fonds Investment Beverage Business Fund (IBB Fund), régi par le droit singapourien et coté sur le marché règlementé Singapore Exchange (SGX), lui-même géré par la société Investment Beverage Business Management Pte Ltd. Les sociétés contrôlées par IBB Fund sont communément désignées sous le vocable « Groupe Castel ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Contrôlée par l'Etat du Cameroun.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Régie notamment par les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'Intérêt économique pris en application de Traité OHADA (l' « Acte Uniforme »).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 736 363 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. notamment D&I 220C0647 du 18 février 2020 et D&I 220C0868 du 5 mars 2020.